

La lettre d'info de la Fédération des Chasseurs 76

En direct des territoires

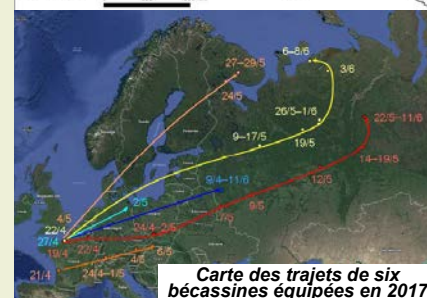
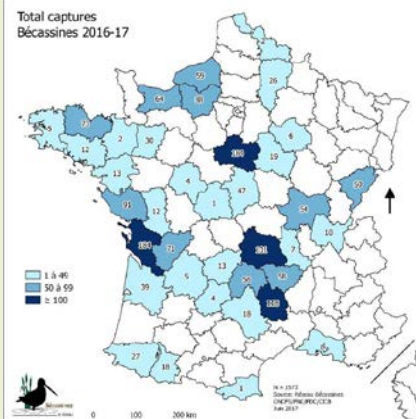
RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU BÉCASSINES

La dernière réunion annuelle du réseau bécassines s'est déroulée à la Grand Mare (27). Voici les quelques chiffres et informations issus de cette journée :

- une mauvaise saison 2016-17 pour le baguage. En cause, très peu de zones favorables avec les importants déficits hydriques. 1573 Bécassines capturées au niveau national contre 2347 en 2015 et 1936 en 2016.
- un bilan mitigé pour la chasse de l'espèce avec un été-automne très sec formant d'importantes concentrations d'oiseaux dans les zones persistantes en eau et de véritables vides dans les zones asséchées.
- 131 reprises de bagues en France (99 Bécassines des marais et 32 Bécassines sourdes) dont 16 d'origine internationale. A signaler, 5 reprises déclarées en Seine-Maritime dont 1 d'origine polonaise.
- En février - mars dernier, 10 Bécassines des marais ont été équipées de balises GPS/Argos, 6 dans l'Eure et 4 en Gironde. Les objectifs principaux sont d'identifier les zones de reproduction des oiseaux qui fréquentent nos territoires en migration et en hivernage et d'étudier le déroulement de la migration. Les premiers résultats de ces déplacements mis à jour à la mi-juin vous sont présentés sur la cartographie ci-dessous.

J. Daniel

Total captures
Bécassines 2016-17



Carte des trajets de six
bécassines équipées en 2017



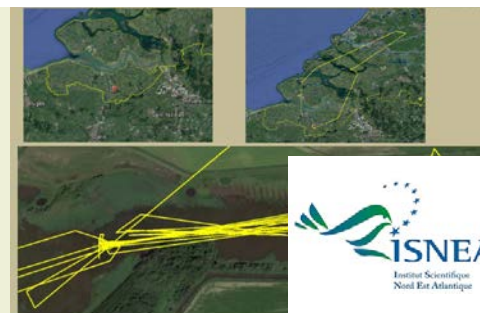
OPÉRATION RENFORCEMENT FAISANS SUR LE GIC DES SOURCES DE LA VARENNE

Pour la deuxième année consécutive, le GIC des Sources de la Varenne effectue des renforcements de population sur son territoire. Ce seront donc 600 oiseaux qui vont être introduits en juillet et août 2017. B. Bouju

LA SARCELLE D'HIVER « CLAUDE » AUX PAYS-BAS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Après avoir quitté son site d'hivernage de la Baie de Seine en avril dernier, « Claude », sarcelle d'hiver mâle, capturé en janvier s'est rendu aux Pays-Bas pour sa période estivale. En cliquant sur l'image, vous pourrez découvrir les trajets relevés durant quelques jours en juin.

J. Daniel



LES BUREAUX DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS SERONT EXCEPTIONNELLEMENT FERMÉS LE LUNDI 14 AOÛT



DES CONTRÔLES DE CLÔTURES EN COURS

Dans le cadre de la protection des cultures, la FDC76 propose des conventions clôtures aux exploitants qui le souhaitent. Un premier passage de contrôle a été effectué fin juin pour vérifier la pose de la protection parcellaire. Un deuxième est en cours de réalisation pour contrôler l'efficacité de la protection. Plusieurs points sont vérifiés : intensité du courant et entretien de la clôture en priorité.

B. Bouju

OUVERTURE DE LA CHASSE DES LIMICOLES CÔTIERS : N'oubliez pas de participer à l'étude nationale conduite par l'ISNEA !

Comme l'année passée, l'ISNEA réitère la collecte de limicoles entiers ou privés de leurs « filets » dans le but d'obtenir des éléments scientifiques probants portant sur la composition démographique des populations (jeunes/adultes, sexe ratio). Sur la saison 2016/2017 près de 2000 échantillons ont été recueillis et analysés par autopsies.

Les efforts méritent d'être soutenus car cela permettra de pérenniser la chasse durable des limicoles en France. Les premiers résultats montrent que la situation des limicoles était globalement bonne avec un nombre de femelles plus important et une part des juvéniles en moyenne 3 fois plus élevée que les adultes.

Dans le cadre de son programme d'expertise scientifique et profitant de l'imminence de l'ouverture de la de la chasse pour certaines espèces d'oiseaux sur le DPM, nous rappelons donc à tous les chasseurs de limicoles l'importance de l'étude nationale lancée par l'ISNEA en collaboration avec plusieurs fédérations des chasseurs et des associations de sauvagins.

Ces éléments nous permettront également de mesurer l'effet des diverses menaces environnementales qui pèsent sur ces populations, notamment pendant la période de reproduction précédente et ainsi de mieux appréhender les enjeux de conservation à l'échelle internationale Merci à tous !



Connaissance et gestion des espèces limicoles chassables

MODE OPERATOIRE



1) Le plus tôt possible après le tir, peser l'oiseau entier avec une balance possédant une précision inférieure à 5 grammes (type balance de cuisine).



2) Remplir la fiche individuelle de renseignement au stylo à bille (en précisant la commune, la date et l'heure de tir, l'espèce, le sexe et le poids de l'oiseau ainsi que le milieu dans lequel il a été tué).

Commune de tir (carré pointé)	
Nom du chasseur	
Date de tir	
Heure de tir	
Espèce	
Public de l'oiseau (S)	
Milieu (à compléter par le chasseur)	

3) Éventuellement retirer les filets (consommation personnelle) et mettre le reste de la carcasse avec la fiche de renseignement dans un sachet de congélation puis placer l'ensemble au congélateur. Pour la récupération des échantillons voir avec votre référent FDC ou Association de chasse.



En direct du pôle REZH'EAU



PIÉGEAGE DES RATS MUSQUÉS ET RAGONDINS AVEC PIÈGES DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE (RAPPEL RÉGLEMENTAIRE)

Les rats musqués et les ragondins sont piégeables toute l'année avec des pièges de première catégorie (pièges ayant pour objet de capturer l'animal par contenance dans un espace clos, sans le maintenir directement par une partie de son corps). C'est le cas même pour les personnes n'étant pas piégeurs agréés, à condition d'effectuer une déclaration en mairie de cet acte de piégeage. En revanche, le piégeage d'autres espèces que le ragondin et le rat musqué ainsi que la pose de toutes autres catégories de pièges nécessitent d'obtenir un numéro d'agrément délivré après avoir suivi la formation piégeage dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs 76. Rappelons également que la destruction à tir du ragondin et rat musqué est possible (et avec des munitions de substitution sur les zones humides) pour les chasseurs munis de leur permis de chasse validé et disposant de l'autorisation écrite du propriétaire des terrains sur lesquels est pratiquée cette destruction.

P. Levesque